

**AXE 5:  
 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) DES INTERVENANTS**

Fiche Action N°5 Analyse de la pratique	
<i>Référent (personne ou institution) : <b>Christelle SAUMUR – Responsable du Pôle PAH CCAS de Châtelleraut</b></i>	
<b>Constat du diagnostic</b>	Lors de l'évaluation annuelle, est repérée une demande importante des AVS à être accompagnées sur leurs pratiques professionnelles pour l'aide à la prise de recul et le partage d'expériences.
<b>Objectif opérationnel (ou spécifique)</b>	Permettre aux agents de s'exprimer, d'être entendus et écoutés par un professionnel formé à l'analyse de la pratique, extérieur à la structure.
<b>Description de l'action</b>	Mise en place de groupes de parole mensuels d'1h30, hors juillet et août. Recrutement d'un professionnel formé à l'écoute.
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Ressources Humaines de la collectivité (recrutement du professionnel formé à l'analyse de la pratique)</li> <li>- Auxiliaires de Vie Sociale du SAD</li> </ul>
<b>Moyens nécessaires</b>	Humains : présence des AVS aux sessions de formation d'analyse de la pratique, Financiers : contenus dans l'enveloppe octroyée
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2026
<b>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action</b>	<p><b><u>Indicateurs de mise en œuvre</u></b>                      Recrutement d'un professionnel formé à l'analyse de la pratique.</p> <p><b><u>Indicateurs de résultat (impact)</u></b>                      Nombre de participants aux groupes de paroles et assiduité des agents. Bilan annuel de l'animateur.</p>
<b>Points de vigilance Bonnes pratiques à promouvoir</b>	S'assurer que chaque professionnel a eu accès à l'information du calendrier des sessions de formation. Veiller à la construction d'un cahier des charges pour le recrutement du professionnel en adéquation avec le métier d'AVS.